

Conséquences sur les Facilités de Circulation

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'autorité organisatrice de la mobilité pour la région Île-de-France (Île-de-France Mobilités - IDFM) modifie les coûts des trajets occasionnels, avec la **mise en place de seulement deux types de tickets**, quelle que soit la destination :

- un **ticket « bus-tram »** au tarif unique de 2€ pour bus, tramway, Noctilien ;
- un **ticket « métro-train-RER »** au tarif unique de 2,50€ pour métro, trains Transilien, RER, tramways.

Cette évolution de tarification imposée par IDFM conduit la SNCF à adapter la tarification dont bénéficient aujourd'hui les porteurs de Facilités de Circulation (FC).

DANS QUEL CAS LES FC S'APPLIQUENT ?

Les FC s'appliquent uniquement sur les tronçons des lignes opérés par SNCF (lire encadré).

Dans ce cas :

- **Pour les salariés et retraités du chemin de fer** : ils peuvent toujours voyager gratuitement avec leur pass Carmillon ;

- **Pour les ayants droit** : soit une case voyage MFCD en cours de validité (+ contremarque), soit un billet à 75% de réduction (0,65€).

Les FC ne s'appliquent pas lorsque la RATP est le seul opérateur ou dès qu'il y a une partie RATP sur le trajet.

Dans ce cas : il est nécessaire d'acheter un ticket à 2€ ou à 2,50€, selon le trajet.

BILLET DE RÉDUCTION POUR LES AYANTS DROIT

Les billets à 75% de réduction (0,65€) sont disponibles dans les gares IDF, uniquement aux guichets de vente.

Information importante :

- les billets n'étant pas datés, les achats par avance sont possibles ;
- l'achat de billets en ligne (SNCF Connect...) ou sur automate n'est pas possible.

CONTREMARQUE POUR LES AYANTS DROIT

Il n'y a pas de changement en 2025, c'est-à-dire :

- **pas de case voyage MFCD en cours de validité :**

l'achat d'un billet à 75% de réduction (0,65€) est indispensable ; le billet permet l'ouverture des contrôles automatiques banlieue (CAB) ;

- **case voyage MFCD en cours de validité :**

l'achat d'un billet n'est pas nécessaire, mais il faut une contremarque pour ouvrir les CAB.

Comment obtenir une contremarque en 2025 ?

- Aux guichets de vente des gares IDF, sur présentation d'un justificatif MFCD ;
- sinon, demandez l'ouverture du CAB par l'intermédiaire des bornes d'appel.

AU COURS DE L'ANNÉE 2026

Les titres magnétiques historiques (contremarques,



Les lignes en IDF sur lesquelles vous pouvez utiliser vos FC

RER (seulement sur les tronçons opérés par SNCF)

A De Nanterre-Préfecture à Poissy ou Cergy-le-Haut

B De Paris-Nord à Aéroport – Charles-de-Gaulle ou Mitry-Claye

C SNCF en totalité

D SNCF en totalité sauf entre Châtelet et Gare-du-Nord

E SNCF en totalité

TRAMWAYS (uniquement sur ces quatre lignes)

T4 **T11** **T12** **T13**

TRAINS TRANSILIEU

H **J** **K** **L** **N** **P** **R** **U** **V**

coupons magnétiques...) disparaîtront progressivement et seront remplacés par des titres dématérialisés dit « billettiques » (cartes, téléphones...). IDFM pourra alors seule fixer le prix des

titres vendus en billettique. SNCF RH informera les porteurs de FC sur les nouvelles conditions de passage à la billettique.

Dominique Boucard